

Conseil Municipal du 15 novembre 2012

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE		X		M. PERCHE
Mme FICET		X		M. MOGIS
M. JOBBIN	X			
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			
M. DUFOUR	X			
M. BARRE	X			
M. DEFRANCE	X à partir de 20h20	X		M. GEMEY
M. MALANDRIN	X			
M. LAURENT		X		M. FORTIN
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER			X	
M. FORTIN	X			
Mme CURDEL			X	
Mme DUROZEY	X			
M. METAIS		X		M. BARRE
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE		X		M. LOSSON
Mme MORIN		X		MME LECLERC

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **MME LECLERC**

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2012 :

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre dernier.

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, par 20 voix pour et une abstention (M. BARRE), adoptent le compte-rendu de la séance du 10 octobre dernier.

2) COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Préfet de Haute-Normandie a engagé un projet structurant sur la nouvelle organisation des syndicats d'eau et d'assainissement du Département de Seine-Maritime.

En ce qui concerne la commune de DOUDEVILLE (centre bourg), le conseil municipal a donné son accord pour rejoindre le nouveau syndicat du Caux Central.

Dans le cadre de ce rattachement, une uniformisation de la distribution de l'eau et de la gestion de l'assainissement sur l'ensemble du territoire paraît opportune.

Monsieur le Maire expose son souhait que la totalité du territoire communal soit sur le même syndicat.

Or, il s'avère que pour les hameaux de DOUDEVILLE, l'eau et l'assainissement sont gérés par le syndicat de la Région de DOUDEVILLE (Les hameaux de DOUDEVILLE, soit 342 abonnés, sont actuellement rattachés au syndicat de DOUDEVILLE et sa région).

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de solliciter :

- le retrait de la commune (uniquement pour les hameaux) du syndicat d'eau et d'assainissement de la Région de DOUDEVILLE, pour ce qui concerne l'eau, l'assainissement collectif et non collectif.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat du Caux Central va prendre progressivement la gestion de l'ensemble des syndicats. Ce syndicat a reçu l'aval de Monsieur le Préfet.

M. FORTIN demande si le Conseil Municipal de DOUDEVILLE peut seul décider de sa sortie du Syndicat de la Région de DOUDEVILLE.

M. DURÉCU lui répond qu'il faudra l'accord de l'ensemble des communes du Syndicat pour valider la demande du Conseil Municipal de DOUDEVILLE.

De plus, selon les études du futur Syndicat du Caux Central, les habitants de DOUDEVILLE ne devraient pas être impactés par une augmentation du prix de l'eau et les tarifs seront unifiés entre le centre-bourg et les hameaux (dont le prix de l'eau est aujourd'hui plus cher qu'en centre-bourg).

M. GEMEY s'interroge sur le devenir des habitants du hameau de PICHEMONT, concernant leur raccordement à la station d'épuration de DOUDEVILLE.

M. GEMEY demande où en est la procédure concernant le dégrilleur de la station d'épuration.

M. DURÉCU lui répond que la Police de l'eau va mettre en demeure la Commune de DOUDEVILLE d'engager un remplacement du dégrilleur manuel par un dégrilleur automatique

(conclusion de la réunion du 16 octobre dernier, en mairie). La Commune de DOUDEVILLE a d'ores et déjà sollicité le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'eau.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, demandent le retrait de la commune (uniquement pour les hameaux) du syndicat d'eau et d'assainissement de la Région de DOUDEVILLE, pour ce qui concerne l'eau, l'assainissement collectif et non collectif.

3) AVENANT N°2 AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE DOUDEVILLE :

Nous avons reçu le projet de l'avenant n°2 au contrat pour l'exploitation du service de distribution publique d'eau.

Ce projet est proposé par la C.F.S.P (Compagnie Fermière de Services Publics).

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Considérant les réflexions engagées concernant le regroupement des syndicats d'eau (nouveau syndicat du Caux Central), la Ville de DOUDEVILLE a souhaité différer l'engagement d'une consultation en vue de la mise en place d'une nouvelle délégation de son service public de distribution d'eau potable.

Dans l'attente des conclusions des réflexions en cours et afin d'assurer la continuité du service public pendant le déroulement de la procédure de consultation, les parties ont décidé de prolonger la durée du contrat. La durée du contrat d'affermage serait alors prolongée d'un an.

Toutes les clauses et dispositions du contrat et de son précédent avenant non expressément modifiées, demeurent intégralement applicables. Aucune modification tarifaire ne sera appliquée.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat pour l'exploitation par affermage du service de distribution publique d'eau potable de la Ville de DOUDEVILLE.

4) AVENANT N°2 AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA VILLE DE DOUDEVILLE :

Nous avons reçu le projet de l'avenant n°2 au contrat pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif.

Ce projet est proposé par la C.F.S.P (Compagnie Fermière de Services Publics).

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Considérant les réflexions engagées concernant le regroupement des syndicats d'assainissement (nouveau syndicat du Caux Central), la Ville de DOUDEVILLE a souhaité différer l'engagement d'une consultation en vue de la mise en place d'une nouvelle délégation de son service public d'assainissement collectif.

Dans l'attente des conclusions des réflexions en cours et afin d'assurer la continuité du service public pendant le déroulement de la procédure de consultation, les parties ont décidé de prolonger la durée du contrat. La durée du contrat d'affermage serait alors prolongée d'un an.

D'autre part, le contrat d'affermage prévoit que l'élimination des boues par la filière de valorisation agricole soit prise en charge par le fermier. Afin de permettre l'élimination des boues via une filière alternative, les parties conviennent d'en fixer les modalités de prise en charge.

L'évacuation des boues issues de la station d'épuration est prévue sous forme d'épandage agricole. La filière de valorisation des boues exige que la qualité des boues réponde à des exigences réglementaires. En cas d'impossibilité d'évacuation des boues en agriculture, la Collectivité et le Fermier se rapprocheront pour étudier la solution technique et financière la mieux adaptée à mettre en place.

Afin d'assurer la continuité du service, il est dès à présent convenu que le Fermier, après concertation avec la Collectivité et sur demande, prendra en charge l'évacuation, le transport et l'élimination des boues dans la nouvelle filière.

En absence de données sur les volumes de boues éventuellement traités via cette nouvelle filière, les parties conviennent que le surcoût annuel de traitement et d'élimination des boues sera pris en charge par la Collectivité.

Le Fermier prendra à sa charge une quote-part du coût de traitement et d'élimination des boues équivalente au coût de revient d'une élimination des boues par valorisation agricole tel que défini au compte d'exploitation de l'avenant n°1.

Toutes les clauses et dispositions du contrat et de son précédent avenant non expressément modifiées, demeurent intégralement applicables.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal que le traitement des boues de la station d'épuration a un coût non négligeable pour la collectivité : 3 157.00 euros en 2012 et une prévision de 30 000.00 euros pour l'année 2013.

M. GEMEY s'interroge sur la possibilité de traiter les boues afin de les épandre par la suite et ainsi éviter leur transport et incinération.

M. DURÉCU rappelle qu'un partenariat a été conclu avec la Chambre des Métiers. Cet organisme doit prendre contact avec « les entreprises potentiellement polluantes » pour faire un état des lieux de leur installation et faire les préconisations nécessaires.

M. MALANDRIN ajoute que la présence, en centre-bourg, de la station-service de Carrefour Market doit intensifier cette présence anormale d'hydrocarbures dans les boues.

M. DURÉCU lui répond qu'il va interroger la D.R.E.A.L sur ce sujet afin d'obtenir des informations sur un éventuel effet polluant de cette station-service.

M. FORTIN ajoute que le réseau unitaire de DOUDEVILLE accentue la présence de polluants en tout genre dans l'eau traitée par la station d'épuration de DOUDEVILLE.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat pour l'exploitation par affermage du service de l'assainissement collectif de la Ville de DOUDEVILLE.

5) CHANGEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE BRETON ET ISOLATION DES COMBLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT :

Dans le cadre des travaux programmés de changement des fenêtres de l'école élémentaire BRETON ainsi que de l'isolation des combles, Monsieur le Maire demande l'autorisation des membres du Conseil Municipal de reporter les crédits restants sur ce programme d'investissement à l'année 2013 et d'inscrire les dépenses complémentaires au budget primitif Ville 2013 et de solliciter le Département afin d'obtenir une subvention pour ces travaux.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU précise que le coût prévisionnel du changement d'une partie des menuiseries extérieures de l'école BRETON s'élèverait à 45 000.00 euros et que l'isolation des combles serait de l'ordre de 25 000.00 euros.

M. FORTIN demande si la Région pouvait subventionner ces travaux, dans le cadre des économies d'énergie.

M. GEMEY demande le budget alloué aux travaux des écoles, en 2012 : il est de 56 000.00 euros.

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal de la visite de l'inspecteur d'académie le mardi 27 novembre à l'école BRETON.

M. FORTIN souhaite obtenir une copie du bilan du C.E.P.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à reporter les crédits restants sur le programme d'investissement « Matériel et travaux écoles » à l'année 2013 et d'inscrire les dépenses complémentaires au budget primitif Ville 2013 et de solliciter le Département afin d'obtenir une subvention pour ces travaux à l'école élémentaire BRETON

6) PASSAGE EN RECEPTION SATELLITE DU RÉÉMETTEUR T.N.T :

Nous avons reçu une offre de prix de la société ACTIA SODIELEC pour la fourniture et l'installation d'un système de réception satellite pour le réémetteur T.N.T :

- Fourniture d'un système de réception satellite : 15 511.00 euros H.T
- Installation du système : 4 330.00 euros H.T

Total : 19 841.00 euros H.T soit 23 729.84 euros T.T.C

Délai de livraison : 4 à 6 semaines maximum, sachant que la société ACTIA SODIELEC ferme une semaine à la fin du mois de décembre 2012.

Garantie : 1 an

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal que le C.S.A laisserait entendre que les devis proposés par la société ACTIA SODIELEC seraient relativement trop élevés.

M. MALANDRIN regrette que l'ancienne solution de réception des chaînes T.N.T, proposée par cette même société, soit aujourd'hui remise en cause (de nombreux foyers ne reçoivent que partiellement le signal) et que la Commune doit engager de nouvelles dépenses pour cette opération.

M. FORTIN insiste sur le fait qu'une obligation de résultat soit demandée à cette société, si le conseil municipal engage de nouvelles dépenses pour le réémetteur.

M. MALANDRIN propose aussi de demander à T.D.F, la location de leur pylône (plus haut que notre pylône actuel), afin de tester le matériel existant.

M. DURÉCU lui répond que cette initiative semble difficile à entreprendre aujourd'hui.

Nous avons reçu une nouvelle proposition de la société ACTIA SODIELEC pendant la séance du Conseil Municipal :

Solution n°1 : Passage en réception satellite + rajout R7-R8 sauf chaînes cryptées : 41 954.00 euros H.T.

Solution n°2 : Passage en réception satellite + rajout R7-R8 avec chaînes cryptées : 46 093.00 euros H.T.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à négocier sur la base de la solution n°2 sans le rajout R7-R8 (pour cette année), proposée par la société ACTIA SODIELEC.

Décision modificative à soumettre si l'offre de prix, pour cette opération, est retenue :

BUDGET VILLE 2012	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
244 - 2315 T.N.T		+ 30 000.00
240 -202 P.L.U		- 30 000.00

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

7) REFLEXION SUR LES INFRASTRUCTURES :

- Salle du Mont Criquet
- Maison des Associations

Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent l'Adjoint aux Travaux de diligenter les études concernant une nouvelle salle des fêtes, en lieu et place de l'ancienne salle du Mont Criquet (pour une structure modulaire plus moderne et un peu plus grande que l'ancienne).

8) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :

17/11/12 : Sainte Barbe

19/11/12 : Réunion TELETHON à 20h30 – Salle de Réception

20/11/12 : Comité de lecture de la bibliothèque à 18h30

21/11/12 : Commission listes électorales

23 et 24/11/12 : Collecte de la Banque Alimentaire

07/12/12 : Tournoi de football en salle - TELETHON

08/12/12 : TELETHON

12/12/12 : Colis des Anciens

13/12/12 : Repas du club de l'amitié

13/12/12 : Commission des travaux

14/12/12 : Repas des employés communaux

16/12/12 : Concert de la Renaissance

16/12/12 : Loto des A.F.N

17/12/12 : Conseil Municipal

21/12/12 : Spectacle des écoles

22/12/12 : Distribution des jouets par le Père Noël

9) QUESTIONS DIVERSES :

M. DURÉCU informe les membres du Conseil Municipal que l'association DOUDEVILLE ACCUEIL souhaite honorer Madame BIARD, Directrice de la chorale, en lui décernant la Médaille de la Ville.

M. MALANDRIN ajoute que les pompiers pourraient aussi recevoir la Médaille de la Ville, pour services rendus à la Commune, après un nombre d'année à définir.

Les membres du Conseil Municipal s'accordent sur le principe d'étudier les propositions d'octroi de médailles, une fois par an, à l'occasion d'un Conseil Municipal.

M. JOBBIN revient sur une question soulevée lors du dernier Conseil Municipal : des parents se plaignent de payer 800.00 euros d'inscription à l'école de musique. Il précise que le tarif maximum est de 700.00 euros, avec l'aide versée par la Communauté de Communes.

M. MOGIS présente un devis complémentaire pour la réhabilitation du cimetière : Creusement d'une tranchée de 45 mètres avec démontages des monuments, évacuation, creusement et reliquaires. Mise en place d'un ossuaire 3 places avec dalles granit et gravure pour un montant de 16 740.00 euros T.T.C. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorisent Monsieur le Maire à signer ce devis de 16 740.00 euros T.T.C.

M. FORTIN informe le Conseil Municipal que les toilettes femmes étaient sales le 11 novembre dernier.

M. DURÉCU propose d'étudier la possibilité d'ouvrir les toilettes extérieures du Mont Criquet, le samedi matin.

10) TRAVAUX COMPLEMENTAIRES DE VOIRIE – RUE ANDRIEU FILS :

La société SCREG nous a transmis un devis pour des travaux de voirie complémentaires pour la rue Andrieu Fils : le montant est de 3 558.95 euros H.T soit 4 256.50 euros T.T.C.

Le montant initial était de 4 675.45 euros H.T soit 5 591.84 euros T.T.C.

Une décision modificative est alors nécessaire pour le programme voirie 2012 :

BUDGET VILLE 2012	RECETTES	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT		
225 - 2315 - REFECTION VOIRIE		+ 4 500.00
240 -2031 - P.L.U		- 4 500.00

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 17 décembre 2012, à 18h30.